



## CCT-SOR - Tableau des salaires minimums 2026

	<u>Coopérateurs FVE et dissidents</u>	Salaire horaire CHF	Salaire mensuel CHF	Salaire annualisé, y c. 13 <sup>ème</sup> salaire CHF
			(177.7 heures)	
<b>CE</b>	Travailleur occupant la fonction de chef d'équipe et possédant un brevet fédéral de contremaître ou un diplôme de chef d'équipe	34.10	6'060.-	78'780.-
<b>A</b>	Travailleur qualifié titulaire d'un CFC ou d'une équivalence délivrée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)	31.-	5'509.-	71'617.-
<b>B</b>	travailleur sans CFC, titulaire d'une attestation fédérale de formation professionnelles (AFP) ou possédant plus de 3 années d'expérience	28.50	5'064.-	65'832.-
<b>C</b>	manœuvre et travailleur auxiliaire	26.35	4'682.-	60'866.-

Pour les titulaires d'une **AFP**, les salaires suivants s'appliquent :

	2 <sup>ème</sup> année après AFP -10%	1 <sup>ère</sup> année après AFP - 20%
Travailleur classe B <u>avec AFP</u>	177.7h /heure	177.7h /heure

Pour les jeunes travailleurs, les salaires suivants s'appliquent :

	de 20 à 22 ans - 10%	moins de 20 ans -15%
Travailleur classe C	177.7h /heure	177.7h /heure

Pour les entreprises **formatrices**<sup>1</sup> exclusivement, possibilité d'appliquer les salaires suivants :

	2 <sup>ème</sup> année après CFC -5%	1 <sup>ère</sup> année après CFC - 10%
Travailleur classe A	177.7h /heure	177.7h /heure

<sup>1</sup> Entreprise qui forme ou a formé au moins un apprenti au cours des deux dernières années